



**MÉMOIRE SUR LA PROPOSITION DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
« MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE »
FÉVRIER 2005**

Ce mémoire fait suite à la proposition de politique de développement culturel déposé à l'automne 2004 et intitulée « Montréal, métropole culturelle ». Il succède à l'avis que le Conseil jeunesse de Montréal a produit en octobre 2003 sur « Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle » (Rapport du Groupe-Conseil, 2 juin 2003).

Les membres du Conseil jeunesse de Montréal ayant contribué à ce mémoire:

Dominique Hamel,
Membre du secteur centre

Véronique Lafleur,
Membre du secteur Est

Marie-Paule Partikian,
Membre du secteur Est

TABLE DES MATIÈRES

SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL « MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE »	5
1. LES PRÉOCCUPATIONS JEUNESSE DU CJM ÉNONCÉES EN 2003 VERSUS LA PROPOSITION « MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE »	6
1.1 LES PRÉOCCUPATIONS JEUNESSE DU CJM ÉNONCÉES EN 2003.....	6
1.2 LA PROPOSITION DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL « MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE »	7
2. LA REPRÉSENTATIVITÉ DES JEUNES DANS LA PROPOSITION DE POLITIQUE « MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE »	9
2.1 QUI SONT LES « JEUNES » DONT PARLE LA PROPOSITION?	9
2.2 LE CRITÈRE DE L'ÂGE	10
2.3 LA DIVERSITÉ DE JEUNES À MONTRÉAL	12
3. LES ENGAGEMENTS « JEUNESSE »	14
3.1 ÊTRE JEUNES ... PUBLICS / DÉFAVORISÉS / ARTISTES / CITOYENS / TRAVAILLEURS DE LA CULTURE /	15
3.1.1 LES JEUNES PUBLICS.....	15
3.1.2 LES JEUNES « DÉFAVORISÉS »	18
3.1.3 LES JEUNES ARTISTES	19
3.1.4 LES JEUNES CITOYENS : LE « QUARTIER DES SPECTACLES »	23
3.1.4 LES JEUNES CITOYENS : LE « QUARTIER DES SPECTACLES »	24
3.1.5 LES JEUNES TRAVAILLEURS DE LA CULTURE.....	25
POUR LA SUITE DES CHOSES	26
LES RECOMMANDATIONS DU CJM.....	27

MONTRÉAL, 2005 – Les jeunes Montréalais sont dynamiques, branchés, polyglottes. Ils ont pérégriné ; ils ont vu « les Europes », Vancouver, le Machu Picchu. Ils sont planchistes, « taggers ». Ils sont croyants et athées, altermondialistes et environnementalistes. Ils travaillent chez Ubisoft, ils font des acrobaties au Cirque du Soleil, ils sont musiciens pour Jorane. Ils sont décrocheurs et surdiplômés. Ils cumulent les emplois et vivent toujours dans la précarité. Ils sont endettés, dépensiers ou fils à papa. Ils travaillent chez Jean Coutu et ils font aussi leurs premières armes chez Fasken Martineau. Ils sont immigrants, bâtisseurs, étudiants aux HEC, illettrés. Ils traînent dans des gangs de rue, dans les bars. Ils sont les Guy Laliberté, les Luc Plamondon, les Alain Simard et les Marie-Hélène Falcon de demain. Ils ont de l’arrogance et de l’ambition. Ils sont jeunes.

La mission du Conseil jeunesse de Montréal (CjM), un comité consultatif composé de quinze jeunes, est de représenter cette jeunesse multicolore, écorchée ou heureuse. Fondé en février 2003, le CjM *conseille l’Administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes et assure la prise en compte des préoccupations jeunesse (12 – 30 ans) sur le territoire montréalais*. Le CjM offre aux jeunes de la région (514) une occasion de participer à la vie municipale et à l’avenir de Montréal en leur donnant une voix et un réel pouvoir d’influence au chapitre des décisions. Le travail que fait le CjM doit être considéré comme une action directe pour les jeunes et par les jeunes. Ses membres ne sont pas spécialistes. Ils sont des citoyens engagés et préoccupés par la qualité de vie des personnes de leur âge.

SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL « MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE »

Montréal doit enfin se doter d'une politique de développement culturel, certes! Que Montréal s'affirme en tant que métropole culturelle est crucial pour son « branding » ainsi que son positionnement national, et surtout international. Toutefois, cette affirmation de leadership ne saurait se faire sans l'apport des jeunes. Il importe donc au Conseil jeunesse de Montréal (CjM) que la politique de développement culturel proposée inclut les jeunes de toutes provenances et qu'elle leur accorde une place de choix. La jeunesse contribue au dynamisme et à la créativité d'une ville!

Le présent mémoire s'articule autour de trois axes :

1. les préoccupations jeunesse du CjM énoncées en 2003 versus la proposition « Montréal, métropole culturelle »
2. la représentativité des jeunes dans la proposition de politique « Montréal, métropole culturelle »
3. les engagements « jeunesse »

Nous terminerons par les recommandations du CjM qui permettront d'assurer la représentativité des jeunes au sein de cette nouvelle politique culturelle.

1. LES PRÉOCCUPATIONS JEUNESSE DU CJM ÉNONCÉES EN 2003 VERSUS LA PROPOSITION « MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE »

1.1 LES PRÉOCCUPATIONS JEUNESSE DU CJM ÉNONCÉES EN 2003

En 2003, le CjM, par l'entremise de son comité « Culture, sport et loisir », a produit un avis en réponse à la publication du document « Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle ». Voici un rappel des priorités telles que définies par le CjM :

- la nécessité d'une politique culturelle qui remette en question les pratiques traditionnelles et tient compte des différentes réalités et des besoins éclectiques des jeunes Montréalais de 12 à 30 ans ;
- l'augmentation du financement des bibliothèques afin qu'elles accomplissent leur mandat d'éducation et qu'elles soient en mesure de créer un lien direct avec tous leurs publics ;
- l'uniformisation des services offerts dans les Maisons de la culture ;
- le développement de partenariats entre les tables de concertation jeunesse, le milieu scolaire et tous les autres intervenants du milieu jeunesse ;
- l'intégration de la culture dans le milieu académique à tous les niveaux ;
- l'octroi d'une partie substantielle du financement du Conseil des Arts de Montréal pour les jeunes artistes ;
- la création de deux sièges réservés aux jeunes artistes au sein du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal
- la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail pour les jeunes dans le milieu culturel ;
- l'importance d'une stratégie d'intervention culturelle à long terme auprès des membres des communautés multiethniques ;
- le développement d'échanges inter-arrondissements et d'échanges internationaux ;
- le rôle de la culture comme vecteur de réinsertion sociale des jeunes dans la communauté ;
- l'importance de la culture comme véhicule de valeurs sociales et humaines.

1.2 LA PROPOSITION DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL « MONTRÉAL, MÉTROPOLE CULTURELLE »

Un judicieux travail a été fait depuis la publication du document « Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle ». Le CjM souligne notamment les engagements faits par la Ville pour :

- mettre à niveau les bibliothèques ;
- encourager le partenariat entre les écoles et les commissions scolaires dans la lutte contre le décrochage ;
- démocratiser et valoriser la culture ;
- soutenir le loisir culturel et la pratique artistique amateur ;
- promouvoir l'interculturalisme ;
- aider financièrement les événements multiculturels ;
- soutenir les échanges internationaux dans le domaine de la culture ;
- faire de la culture la signature de Montréal.

Le CjM salue également d'autres propositions faites par la Ville pour :

- appuyer et favoriser l'essor de la cyberculture;
- valoriser la langue française par une politique linguistique.

Toutefois, certaines priorités définies par le CjM sont toujours ignorées par la politique culturelle :

- la création de deux sièges réservés aux jeunes artistes au sein du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal ;
- l'octroi d'une partie substantielle du financement du Conseil des Arts de Montréal pour les jeunes artistes ;

- la nécessité d'une politique culturelle qui remette en question les pratiques traditionnelles et tient compte des différentes réalités et des besoins éclectiques des jeunes Montréalais de 12 à 30 ans ;
- l'uniformisation des services offerts dans les Maisons de la culture ;
- la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail pour les jeunes dans le milieu culturel.

Bien que la proposition de politique de développement culturel soit maintenant plus étoffée, qu'elle soit bonifiée, le CjM note que plusieurs priorités jeunesse qu'il avait définies en 2003 demeurent lettre morte. Le CjM veut s'assurer que les jeunes ne soient pas oubliés dans cette nouvelle politique de développement culturel.

Dans la prochaine section, nous analyserons plus attentivement les jeunes représentés dans la politique de développement culturel « Montréal, métropole culturelle ».

2. LA REPRÉSENTATIVITÉ DES JEUNES DANS LA PROPOSITION DE POLITIQUE « MONTRÉAL, MÉTROPOLÉ CULTURELLE »

2.1 QUI SONT LES « JEUNES » DONT PARLE LA PROPOSITION?

Les jeunes sont fréquemment mentionnés dans la proposition de politique de développement culturel. Mais comment la jeunesse est-elle représentée et, en particulier, quels groupes sont interpellés? S'agit-il d'étudiants, de décrocheurs, de jeunes artistes, de marginaux ou de jeunes travailleurs? Jusqu'à quel âge les citoyens sont-ils considérés comme étant jeunes? Enfin, les jeunes font-ils partie de l'ensemble de la proposition ou seulement dans certaines sections? Le CjM trouve impératif de regarder de près le document « Montréal, métropole culturelle » afin de démontrer comment la jeunesse y est représentée, et mettre en relief les groupes de jeunes les plus interpellés.

Tout d'abord, le CjM s'est demandé si les jeunes étaient considérés de façon générale et dans toutes les sections de la proposition. Voici ce qui ressort de la lecture :

- les jeunes sont mentionnés au moins quarante fois dans le document de près de cinquante pages;
- les jeunes sont interpellés dans les cinq grandes sections de la proposition et dans plus de la moitié des sous-sections;
- les jeunes sont considérés comme un véritable groupe dont il faut dorénavant se soucier lorsqu'on parle de l'accessibilité à la culture pour « tous les citoyens »;
- les jeunes sont une priorité au même titre que les communautés culturelles.

Cela démontre que, dans l'ensemble, les jeunes sont pris en considération. Mais qui sont-ils?

2.2 LE CRITÈRE DE L'ÂGE

Curieusement, la proposition de politique de développement culturel ne définit pas le terme « jeune ». Elle ne mentionne pas jusqu'à quel âge les citoyens sont considérés comme étant « jeunes » : est-ce jusqu'à 18, 25 ou 30 ans ? Cela pose un problème lorsqu'on veut s'assurer que tous les jeunes soient interpellés et que toutes les tranches d'âges soient considérées.

Le CjM a fait le portrait de la jeunesse telle que dépeinte dans la proposition :

Les adolescents

À deux reprises, on parle des « moins de 17 ans » en tant que clientèle des bibliothèques, et on mentionne une seule fois les « adolescents » en tant qu'auditoire visé par la télévision.

Les jeunes adultes

Pour parler des jeunes adultes, la proposition emploie des termes justes, mais jamais de groupes d'âges. Le plus souvent (quinze fois en tout), on dit simplement les « jeunes », et le reste du temps sont employés des termes tels que : « jeunesse », « jeunes artistes professionnels », « générations futures », « artistes de la relève » ou « relève ».

D'autres expressions ou termes tels que « jeunes entreprises », « jeunes organismes », « arts en émergence », « milieux culturels et artistiques émergents » et « parrainage » laissent présager implicitement qu'il est question de jeunes adultes.

Les citoyens en général

De façon générale (sept fois pour être précis) sont utilisés des termes qui englobent tous les Montréalais et Montréalaises. On parle alors de « toute la population », « tous les citoyens » ou de « tous ». À quelques reprises, on y ajoute le critère de l'âge en disant « les citoyens de tous âges », « les étudiants de tous âges » ou « les abonnés de tous âges ».

En somme, la jeunesse est reconnue mais on s'abstient de spécifier son âge. Le CjM croit qu'il est important de définir la jeunesse afin d'en assurer une réelle représentativité.

Lors de la création du Conseil jeunesse de Montréal, le règlement voté par le conseil municipal a déterminé que ce groupe consultatif devait représenter les jeunes de 12 à 30 ans, en considérant les deux grands groupes suivants : les adolescents (de 12 à 17 ans) et les jeunes adultes (de 18 à 30 ans). Par souci de cohérence entre les différentes instances de la Ville de Montréal, le CjM recommande que cette définition de la jeunesse soit aussi celle adoptée dans la politique de développement culturel.

RECOMMANDATION : DÉFINIR LA JEUNESSE

Le CjM souhaite que dans la future politique de développement culturel « Montréal, métropole culturelle », la jeunesse soit définie et que les groupes d'âges soient déterminés selon les termes suivants :

- les jeunes citoyens sont des Montréalais et Montréalaises âgés entre 18 et 30 ans.
 - la jeunesse montréalaise englobe les 12 à 30 ans inclusivement.
-

2.3 LA DIVERSITÉ DE JEUNES À MONTRÉAL

Outre la définition de la jeunesse, le CjM s'est penché sur le rôle des jeunes mentionnés dans la proposition de politique de développement culturel. De façon générale, on évoque cinq types de jeunes dans la proposition : les étudiants, le jeune public, les jeunes travailleurs de la culture et les jeunes artistes, ainsi que les jeunes en difficulté.

Les étudiants

Dans la proposition, il est entendu que c'est la responsabilité de l'État de former les étudiants en art et en histoire. On dit aussi que la Ville de Montréal devrait pouvoir compter sur le système d'éducation, du primaire à l'université, sur son réseau de bibliothèques publiques et sur ses musées, car ils sont des initiateurs et des sensibilisateurs de la culture chez les étudiants. Il est question en particulier des étudiants décrocheurs et des moyens qu'offre la culture pour les démarginaliser. En somme, on parle des étudiants, en disant clairement qui doit promouvoir la culture et à quels groupes d'étudiants celle-ci serait la plus profitable.

Le jeune public

La proposition parle souvent du jeune public. Elle dit que la culture doit être accessible à tous et que les arrondissements doivent veiller à la diversité de l'offre culturelle dans leur milieu. Le jeune public doit pouvoir profiter d'une culture ouverte sur la différence et d'une offre présentant des amateurs comme des professionnels. On souhaite en particulier que les jeunes associent les bibliothèques publiques à la culture et aux activités culturelles locales. Quant aux musées, ils doivent poursuivre leur mandat d'offrir des activités culturelles, artistiques et scientifiques pour les jeunes, tout comme le réseau des diffuseurs généralistes doit leur présenter davantage d'émissions culturelles.

Les jeunes travailleurs de la culture et les artistes

La proposition parle des jeunes artistes. Elle encourage la production montréalaise faite par des jeunes issus de grandes écoles. Elle dit fièrement que les artistes de la relève font preuve de créativité et d'innovation, et qu'ils prennent des risques intéressants. Elle parle en particulier de la littérature jeunesse. La proposition se retient toutefois de nommer des jeunes travailleurs ou des jeunes artistes de la culture.

Les jeunes en difficultés

Les jeunes en difficultés ont été considéré de façon particulière dans la proposition. Il est dit clairement que : « Ce n'est pas d'hier que les arts et la culture sont des éléments-clé de l'intervention sociale dans les quartiers en difficultés, particulièrement auprès des jeunes ». Peu importe s'ils sont étudiants, spectateurs, artistes ou travailleurs de la culture, les jeunes en difficulté doivent pouvoir profiter plus que quiconque des activités culturelles montréalaises!

En somme, hormis l'absence des travailleurs de la culture, la diversité des jeunes à Montréal est bien représentée dans l'ensemble de la proposition de politique de développement culturel. Toutefois, qu'en est-il des engagements pris face à la jeunesse? Il ne suffit pas d'énumérer une jeunesse, il est important de s'engager auprès d'elle. Montréal, devenue métropole culturelle, le fera-t-elle?

3. LES ENGAGEMENTS « JEUNESSE »

« Montréal, métropole culturelle » compte sept engagements envers la jeunesse. En voici un rappel :

1. La Ville s'engage à mettre de l'avant un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, en vue d'atteindre rapidement la moyenne des dix plus grandes villes canadiennes. Elle les rendra aussi plus accessibles en ajoutant du personnel spécialisé, en augmentant les heures d'ouverture, en améliorant la médiation de la lecture ainsi que les services offerts aux enfants et aux moins de 17 ans, et en valorisant la connaissance et la cyberconnaissance.
3. La Ville s'engage à revoir avec les commissions scolaires de son territoire les avenues de collaboration en vue d'optimiser les services culturels offerts aux jeunes dans les arrondissements et les écoles et, s'il y a lieu, de concevoir un plan conjoint visant à « raccrocher » certains jeunes à la vie de l'école et de leur communauté grâce, notamment, à des projets axés sur les arts et la culture.
5. La Ville s'engage à poursuivre la démocratisation et la promotion des activités culturelles au sein de ses lieux de diffusion :
 - a) en appuyant en priorité le travail d'initiation et de sensibilisation à la richesse artistique présente et offerte dans les arrondissements auprès des clientèles plus sensibles, notamment les jeunes;
 - b) en poursuivant l'effort de communication auprès des citoyens au sujet des activités culturelles présentées sur l'ensemble du territoire
 - c) en faisant mieux connaître les jeunes artistes professionnels et en appuyant la recherche artistique montréalaise.
7. La Ville s'engage à convenir d'une entente de partenariat avec les musées montréalais qui mettra l'accent sur leur mandat de vulgarisation de la connaissance auprès des Montréalais, en particulier les jeunes.
23. La Ville – en étroite collaboration avec les arrondissements concernés – s'engage à se donner un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et les atelier-résidences, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes.
28. La Ville s'engage à appuyer les initiatives qui font en sorte que Montréal continue de se démarquer par sa créativité, par le risque artistique et par le caractère innovateur de sa production culturelle.
29. La Ville s'engage à contribuer à créer des conditions favorables à la consolidation et à l'essor de la cyberculture et à intégrer la cyberculture aux stratégies de promotion culturelle de Montréal.

3.1 ÊTRE JEUNES ... PUBLICS / DÉFAVORISÉS / ARTISTES / CITOYENS / TRAVAILLEURS DE LA CULTURE /

En plus de s'assurer que tous les âges soient parties prenantes dans ce « Montréal, métropole culturelle », il est important que la Ville s'engage clairement face à l'ensemble de la jeunesse et ce, en tenant compte des différents rôles que les jeunes peuvent avoir en lien avec la culture. Le CjM souhaite que la Ville s'engage auprès de chacun de sous-groupes suivants : les jeunes publics, les jeunes défavorisés, les jeunes artistes, les jeunes citoyens et, finalement, des jeunes travailleurs de la culture.

3.1.1 LES JEUNES PUBLICS

Le CjM note une grande préoccupation pour le développement de jeunes publics dans la proposition d'une politique de développement culturel. Tel qu'illustré dans les cinq engagements ci-dessous, l'intérêt pour les jeunes publics implique principalement les bibliothèques, les partenariats entre les écoles et les arrondissements, les maisons de la culture et les musées :

1. La Ville s'engage à mettre de l'avant un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, en vue d'atteindre rapidement la moyenne des dix plus grandes villes canadiennes. Elle les rendra aussi plus accessibles en ajoutant du personnel spécialisé, en augmentant les heures d'ouverture, en améliorant la médiation de la lecture ainsi que les services offerts aux enfants et aux moins de 17 ans, et en valorisant la connaissance et la cyberconnaissance.
3. La Ville s'engage à revoir avec les commissions scolaires de son territoire les avenues de collaboration en vue d'optimiser les services culturels offerts aux jeunes dans les arrondissements et les écoles et, s'il y a lieu, de concevoir un plan conjoint visant à « raccrocher » certains jeunes à la vie de l'école et de leur communauté grâce, notamment, à des projets axés sur les arts et la culture.
5. La Ville s'engage à poursuivre la démocratisation et la promotion des activités culturelles au sein de ses lieux de diffusion :
 - a) en appuyant en priorité le travail d'initiation et de sensibilisation à la richesse artistique présente et offerte dans les arrondissements auprès des clientèles plus sensibles, notamment les jeunes;
7. La Ville s'engage à convenir d'une entente de partenariat avec les musées montréalais qui mettra l'accent sur leur mandat de vulgarisation de la connaissance auprès des Montréalais, en particulier les jeunes.

Le CjM salue l'initiative d'améliorer la situation des bibliothèques ainsi que les partenariats entre le milieu scolaire et les arrondissements. Cependant, le CjM croit que les engagements 5 et 7 liés aux lieux de diffusion de la Ville et aux musées montréalais sont incomplets.

Le CjM réitère la nécessité d'une politique culturelle qui remette en question les pratiques traditionnelles et tienne compte des différentes réalités et des besoins éclectiques des jeunes Montréalais de 12 à 30 ans. Il est louable de vouloir attirer les jeunes dans les Maisons de la culture et dans les musées. Mais, pour ce faire, il est important que les jeunes puissent à la fois « apprécier » et « s'offrir » ces activités.

Pour le CjM, pouvoir « apprécier » les activités des Maisons de la culture signifie que les jeunes sont interpellés et touchés par la programmation de celles-ci. Il est important que la Ville s'engage à offrir des programmations « jeunesse » dans ses Maisons de la culture.

RECOMMANDATION : UNE PROGRAMMATION POUR LES JEUNES DANS LES MAISONS DE LA CULTURE

Le CjM recommande qu'à :

- l'engagement 5 du document « Montréal, métropole culturelle », la Ville s'engage à déployer, en partenariat avec les arrondissements, une programmation soucieuse des intérêts des jeunes dans les Maisons de la culture.

Par ailleurs, pouvoir « s'offrir » les activités offertes dans les Maisons de la culture veut dire pouvoir se les payer. Tel que le CjM le soulignait dans son avis intitulé « (514) Génération 18-30 ans », le CjM croit que chaque jeune âgé entre dix-huit et trente ans a droit à des services à un tarif préférentiel et ce, peu importe son statut. Considérant la réalité changeante des jeunes, leur précarité financière et la hausse du nombre de jeunes étudiant à temps partiel, « Montréal, la métropole culturelle » doit offrir un tarif réduit

pour les jeunes Montréalais âgés entre 18 et 30 ans et non pas seulement un « tarif étudiant à temps plein » si elle souhaite réellement « la démocratisation et la promotion des activités culturelles » sur son territoire.

L'instauration d'un tarif jeune peut se faire à deux niveaux :

- dans les Maisons de la culture et les lieux de diffusion relevant de la Ville de Montréal;
- en partenariat avec les lieux culturels ne relevant pas de sa juridiction – et non pas exclusivement avec les musées.

RECOMMANDATION : S'ENGAGER À OFFRIR UN TARIF RÉDUIT POUR LES JEUNES MONTRÉLAIS DE 18-30 ANS

Le CjM recommande que :

- l'ensemble des services culturels et de loisirs de la Ville de Montréal soit offert à un « tarif jeunesse » (18 à 30 ans) plutôt qu'à un « tarif étudiant » (tels qu'au Biodôme, au Jardin Botanique et dans les Maisons de la culture).

Dans la mesure où l'ensemble des services offerts aux Montréalais n'est pas du seul ressort de la Ville, le CjM recommande que la Ville de Montréal soit un leader jeunesse dans le domaine de la culture. Pour ce faire, la Ville de Montréal devrait :

- promouvoir ce nouveau « tarif jeunesse »;
- sensibiliser les dirigeants des lieux de diffusion culturels sur son territoire et établir avec ceux-ci des partenariats afin de mettre en place ce « tarif jeunesse ».

Le CjM recommande l'ajout d'un nouvel engagement dans lequel :

- la Ville s'engage à convenir d'une entente de partenariat avec les lieux culturels qui mettront l'accent sur les jeunes – et non pas exclusivement avec les musées.

3.1.2 LES JEUNES « DÉFAVORISÉS »

Les engagements ci-dessous concernent plus spécifiquement les jeunes « défavorisés » :

3. La Ville s'engage à revoir avec les commissions scolaires de son territoire les avenues de collaboration en vue d'optimiser les services culturels offerts aux jeunes dans les arrondissements et les écoles et, s'il y a lieu, de concevoir un plan conjoint visant à « raccrocher » certains jeunes à la vie de l'école et de leur communauté grâce, notamment, à des projets axés sur les arts et la culture.

5. La Ville s'engage à poursuivre la démocratisation et la promotion des activités culturelles au sein de ses lieux de diffusion :
 - a) en appuyant en priorité le travail d'initiation et de sensibilisation à la richesse artistique présente et offerte dans les arrondissements auprès des clientèles plus sensibles, notamment les jeunes;

Déjà en 2003, le CjM affirmait que l'intégration de la culture dans le milieu académique à tous les niveaux et le développement de partenariats entre les tables de concertation jeunesse, le milieu scolaire et tous les autres intervenants du milieu jeunesse devait être prioritaire dans une politique de développement culturel. Les engagements pris en ce sens offrent une piste intéressante. Ils témoignent de la préoccupation de la Ville.

3.1.3 LES JEUNES ARTISTES

Disons-le, bien qu'il s'agisse d'une lapalissade : ce sont les artistes qui font la culture. Et ce sont les jeunes artistes qui font la créativité et le dynamisme d'une ville. Voici donc un rappel des engagements que la Ville prend envers ces jeunes artistes :

5. La Ville s'engage à poursuivre la démocratisation et la promotion des activités culturelles au sein de ses lieux de diffusion :
 - a) en appuyant en priorité le travail d'initiation et de sensibilisation à la richesse artistique présente et offerte dans les arrondissements auprès des clientèles plus sensibles, notamment les jeunes;
 - b) en poursuivant l'effort de communication auprès des citoyens au sujet des activités culturelles présentées sur l'ensemble du territoire
 - c) en faisant mieux connaître les jeunes artistes professionnels et en appuyant la recherche artistique montréalaise.
23. La Ville – en étroite collaboration avec les arrondissements concernés – s'engage à se donner un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et les atelier-résidences, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes.
28. La Ville s'engage à appuyer les initiatives qui font en sorte que Montréal continue de se démarquer par sa créativité, par le risque artistique et par le caractère innovateur de sa production culturelle.
29. La Ville s'engage à contribuer à créer des conditions favorables à la consolidation et à l'essor de la cyberculture et à intégrer la cyberculture aux stratégies de promotion culturelle de Montréal.¹

On remarque que ces engagements s'articulent autour de quatre points principaux : mieux faire connaître les jeunes artistes professionnels, contribuer à l'essor de la cyberculture, appuyer la recherche et le risque artistique et, finalement, développer les ateliers et les résidences d'artistes.

Le CjM se penchera plus spécifiquement sur deux de ces points : l'appui à la recherche et le risque artistique ainsi que le développement d'atelier-résidences pour artistes.

¹ Il est à noter que le CjM considère que les engagements 28 et 29 évoquant le risque artistique et la cyberculture concernent avant tout les jeunes artistes bien que ceux-ci ne soient pas clairement mentionnés.

Appuyer la recherche et le risque artistique

C'est par le risque artistique, l'innovation et l'émergence que Montréal parviendra à se positionner sur l'échiquier international en tant que métropole culturelle et « Creative City ». Soutenir l'émergence et le risque artistique nécessite certes une tolérance logistique : ne pas nuire à la culture émergente par une réglementation excessive est déjà un bon début. Toutefois, il faut aussi la soutenir financièrement. Il est capital que le Conseil des arts de Montréal soit le défenseur et le bailleur de fonds de tels projets émergents.

Bien que le Conseil des arts de Montréal dise maintenant dans l'élaboration de sa mission qu'il « accorde une attention particulière à la relève et à de nouvelles formes d'expression », il importe que la Ville inclut dans les orientations du Conseil des arts de Montréal un mandat de soutenir financièrement la jeunesse artistique montréalaise².

Il est aussi important que le Conseil des arts de Montréal assouplisse ses règles et accueille les jeunes dans ces rangs. L'élaboration d'un plan d'action est présentement en cours au Conseil des arts. Il est crucial que la Ville s'assure que les jeunes y soient mieux représentés et ce, dans les différents paliers de l'organisation.

De plus, l'octroi d'une partie substantielle du financement du Conseil des arts de Montréal pour les jeunes artistes est une priorité pour le Conseil jeunesse de Montréal. Le CjM est d'avis que la Ville doit s'engager à ce que son Conseil des arts crée carrément un programme de soutien destiné aux jeunes. L'émergence « émerge » nécessairement hors du système, mais c'est à la Ville de Montréal, et non au Conseil des arts et des lettres du Québec ou au Conseil des arts du Canada, par sa fonction de proximité, d'oser assumer le risque financier et soutenir la jeunesse créative. Le CjM pense qu'il serait important, par exemple, d'offrir des bourses d'au moins 1 000 \$ à une cinquantaine de jeunes écrivains qui n'ont pas encore publié. Mille dollars pour un écrivain, c'est à la fois peu et beaucoup. C'est peu quand on pense que ça ne représente que 50 000 \$ sur un budget de 10 millions et c'est beaucoup, quand on pense que ça représente presque deux mois de travail à temps partiel chez Renaud-Bray ou dans n'importe quelle épicerie Métro ou

² Voir la section sur les orientations du Conseil des arts, « Montréal, métropole culturelle », page 30.

pharmacie Jean Coutu. Et il y a de nombreuses autres façons de stimuler et de financer l'initiative et le risque artistique. Il est primordial qu'un engagement clair en ce sens soit fait dans la politique de développement culturel pour une ville qui se réclame du leadership.

Par ailleurs, il est important pour le CjM que la politique de développement culturel reconnaisse l'importance et l'effervescence des milieux underground montréalais en leur donnant une place de premier choix dans la politique même. Le CjM recommande que le point 3.6 intitulé « L'innovation, la relève et l'émergence » devienne le premier point de la section « La culture et ceux qui la font » après celui du Conseil des arts. Si Montréal veut réellement être une métropole culturelle et un leader, elle doit faire de l'innovation, la relève et l'émergence sa pierre angulaire, son premier cheval de bataille. Par le simple fait de ramener le point intitulé « L'innovation, la relève et l'émergence » au point 3.2, la Ville se positionne clairement face à l'importance de l'innovation. C'est un « statement » clair. Ainsi, l'émergence, les jeunes talents, la cyberculture et les engagements qui les concernent (actuellement les engagements 28 et 29) ne seraient donc plus perdus, à la remorque des conglomérats, des « grands » qui font présentement « la une » de cette proposition.

RECOMMANDATIONS : FAIRE DE L'INNOVATION, DU RISQUE ARTISTIQUE ET DES JEUNES UNE PRIORITÉ DU CONSEIL DES ARTS

Le CjM recommande que la Ville :

- inscrive dans les orientations du Conseil des arts de Montréal la nécessité de soutenir financièrement la jeunesse artistique et l'émergence dans toutes les disciplines;
- s'assure que les jeunes soient mieux représentés au Conseil des arts de Montréal et ce, dans les différents paliers de l'organisation;
- s'engage à ce que son Conseil des arts crée un programme de soutien destiné aux jeunes.

RECOMMANDATIONS : RECONNAÎTRE L'INNOVATION ET FAIRE UN « STATEMENT » CLAIR

Le CjM recommande que :

- la politique de développement culturel reconnaisse l'importance et l'effervescence des milieux *underground* montréalais en leur donnant une place de premier choix dans la politique même;
- le point 3.6 intitulé « L'innovation, la relève et l'émergence » devienne le point 3.2, soit le deuxième point de la section « La culture et ceux qui la font ».

Développer les atelier-résidences pour artistes

L'appui à la création et à la recherche artistique passe nécessairement par le développement de lieux de création, d'ateliers et de résidences d'artistes. Comme le souligne Richard Florida, ce ne sont plus les salles pour orchestres symphoniques ou les opéras qui « drivent » la « classe créative ». Ce sont plutôt des lieux comme la SAT (Société des arts technologiques) et le Black & Blue qui attirent la classe créative et donnent un pouvoir économique exceptionnel à une ville. La citation suivante est explicite à cet effet:

For more than a century, the mark of a cultured city in the United States has been to have a major art museum plus an « SOB » - the high-art triumvirate of a symphony orchestra, an opera company and a ballet company. In many cities recently, museums and the SOB have fallen on hard<times. Attendance figures have declined and audiences are aging : too many gray heads, not enough purple ones.

[...]

Meanwhile, the Creative Class is drawn to more organic and indigenous street-level culture. This form is typically found not in large venues like New York's Lincoln Center or in designated « cultural districts » like the Washington, D.C., museum district, but in multiuse urban neighborhoods. The neighborhood can be upscale like D.C.'s Georgetown or Boston's Back Bay, or reviving-downscale like D.C.'s Adams Morgan, New York's East Village, or Pittsburgh's South Side. Either way, it grows organically from its surroundings, and a sizable number of creators and patrons of the culture live close by. This is what makes it « indigenous ». Much of it is native and of-the-moment, rather than art imported from another century for audiences imported from the suburbs.

Richard Florida, *The Rise of the Creative Class*, p. 182.

Montréal doit reconnaître cette réalité et oser penser autrement que selon les seuls paradigmes des grandes institutions culturelles et des grands festivals. Le centre-ville appartient dorénavant à des promoteurs immobiliers ambitieux et mercantiles. Les créateurs sont forcés à l'exil. Il est primordial que la Ville permette à ceux qui sont la source même de son dynamisme culturel – les artistes – de travailler, de vivre et de créer dans ce secteur névralgique de la scène artistique. De quel fabuleux leadership et dynamisme ferait preuve Montréal si elle réclamait l'Îlot Balmoral, vacant depuis deux ans, pour en faire des ateliers et des résidences d'artistes québécois et internationaux !

RECOMMANDATION : RENDRE L'ÎLOT BALMORAL AUX ARTISTES

Le CjM recommande que la Ville :

- s'engage à initier les partenariats nécessaires afin de gérer l'Îlot Balmoral et à le transformer en ateliers et en résidences d'artistes québécois et internationaux.
-

3.1.4 LES JEUNES CITOYENS : LE « QUARTIER DES SPECTACLES »

Non seulement le CjM croit qu'il faut s'assurer que les jeunes artistes soient présents dans le centre-ville, mais nous croyons aussi qu'ils doivent faire partie des projets « porteurs » pour la Ville de Montréal.

Le projet maintenant connu sous l'appellation « quartier des spectacles » est une bonne initiative en soit, mais il ne constitue pas à lui seul l'outil pour faire de Montréal le leader international qu'elle souhaite être puisqu'il ne tient aucunement compte des artistes et artisans. Le CjM craint que la création de cette nouvelle « attraction touristique » montréalaise ne se fasse qu'en collaboration avec les intervenants culturels déjà bien implantés dans le milieu, au détriment des jeunes artistes émergents. D'ores et déjà, seuls les lieux de diffusion majeurs et les intervenants touristiques ou politiques y sont présents.

Il est important que les jeunes soient impliqués dans ce grand projet. Le CjM recommande donc que trois sièges au sein du partenariat soient réservés à des jeunes soit un membre du Conseil jeunesse de Montréal, un étudiant ou un représentant des Associations étudiantes de l'UQAM (puisque cette université fait partie du périmètre) ainsi qu'un jeune artiste.

RECOMMANDATIONS : RÉSERVER DES SIÈGES POUR LES JEUNES AU SEIN DU PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

Le CjM recommande que la Ville :

- veille à ce que trois postes réservés aux jeunes soient créés au sein du Partenariat du Quartier des spectacles pour un membre du Conseil jeunesse de Montréal, un étudiant ou un représentant des Associations étudiantes de l'UQAM ainsi qu'un jeune artiste.

3.1.5 LES JEUNES TRAVAILLEURS DE LA CULTURE

La rectitude politique a fait naître un nouveau terme pour décrire les gens qui font le spectacle sans être sur scène : les travailleurs culturels. En les nommant ainsi, on oublie que ces gens sont artisans, travailleurs autonomes, patenteux, qu'ils bricolent comme ils peuvent pour faire arriver ces magnifiques projets et respecter des budgets de production dérisoires. On préfère ignorer qu'ils cumulent souvent deux, trois, quatre postes aussi variés que communication et direction de tournée, qu'ils ont appris « sur le tas », qu'ils sont dans les bureaux de production, gestionnaires ou techniciens en tournée. Et surtout qu'aucune formation continue ou ne leur est offerte, qu'aucune bibliothèque à Montréal (incluant celles de l'École nationale de théâtre et des HEC où s'offre pourtant un diplôme de deuxième cycle en gestion des organismes culturels) n'est suffisamment à jour en terme de publications spécialisées, qu'aucune subvention, dans les organismes municipaux, provinciaux ou fédéraux ne leur donne droit à des outils de perfectionnement. Les travailleurs de la culture sont des « faiseurs de miracles ». Mais ils sont carrément omis du système.

Le CjM croit que la Ville – métropole culturelle – doit s'assurer qu'une formation continue pour les artisans d'arrière-scène soit offerte sur son territoire. Par ailleurs, la mise à niveau des bibliothèques devrait inclure une variété plus exhaustive de magazines et d'ouvrages spécialisés pour les professionnels du spectacle. Finalement, le CjM croit que la Ville devrait accorder une place particulière aux jeunes dans les emplois que cette nouvelle politique culturelle pourrait créer, notamment au sein des bibliothèques et du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville.

RECOMMANDATIONS : SOUTENIR LES ARTISANS D'ARRIÈRE-SCÈNE

Le CjM recommande que la Ville:

- s'assure que soit offerte sur son territoire une formation continue pour les artisans d'arrière-scène de tout acabit;
- offre une variété de magazines et d'ouvrages spécialisés pour les professionnels du spectacle dans ses bibliothèques;
- accorde une place particulière aux jeunes dans les emplois que cette nouvelle politique culturelle pourrait créer, notamment au sein des bibliothèques et du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville.

POUR LA SUITE DES CHOSES

Le CjM reconnaît l'énorme travail ayant mené à la proposition de politique de développement culturel. Il souligne aussi l'évolution des préoccupations jeunesse. Cependant, certains engagements face à la jeunesse montréalaise doivent être reconfirmés. Définition, programmation, tarification, priorisation, affirmation, rétroaction, démocratisation et création, voilà autant d'actions que recommande à la Ville le Conseil jeunesse de Montréal.

Doter une ville d'une politique de développement culturel est un acte de création important : c'est s'offrir l'occasion de soutenir le talent et l'excellence chez les artistes, les diffuseurs, les professionnels du spectacles, les spectateurs. Montréal est déjà une ville dynamique, créative, inspirante ; elle est une ville-phare dans bien des disciplines. Une politique culturelle inspirante ne saurait que contribuer à son leadership international et confirmer son statut de « Creative City » ou de « métropole culturelle ».

Le CjM invite les décideurs à oser la clarté, l'éclectisme, l'innovation, le courage, l'insolence, la passion, l'ouverture et la créativité pour mettre en actions ses recommandations.

Bref, soutenir l'arrogance et de l'ambition.

LES RECOMMANDATIONS DU CJM

DÉFINIR LA JEUNESSE

Le CjM souhaite que dans la future politique de développement culturel « Montréal, métropole culturelle », la jeunesse soit définie et que les groupes d'âges soient déterminés selon les termes suivants :

- les jeunes citoyens sont des Montréalais et Montréalaises âgés entre 18 et 30 ans.
- la jeunesse montréalaise englobe les 12 à 30 ans inclusivement.

UNE PROGRAMMATION POUR LES JEUNES DANS LES MAISONS DE LA CULTURE

Le CjM recommande qu'à :

- l'engagement 5 du document « Montréal, métropole culturelle », la Ville s'engage à déployer, en partenariat avec les arrondissements, une programmation soucieuse des intérêts des jeunes dans les Maisons de la culture.

S'ENGAGER À OFFRIR UN TARIF RÉDUIT POUR LES JEUNES MONTRÉALAIS DE 18-30 ANS

Le CjM recommande que :

- l'ensemble des services culturels et de loisirs de la Ville de Montréal soit offert à un « tarif jeunesse » (18 à 30 ans) plutôt qu'à un « tarif étudiant » (tels qu'au Biodôme, au Jardin Botanique et dans les Maisons de la culture).

Dans la mesure où l'ensemble des services offerts aux Montréalais n'est pas du seul ressort de la Ville, le CjM recommande que la Ville de Montréal soit un leader jeunesse dans le domaine de la culture. Pour ce faire, la Ville de Montréal devrait :

- promouvoir ce nouveau « tarif jeunesse »;
- sensibiliser les dirigeants des lieux de diffusion culturels sur son territoire et établir avec ceux-ci des partenariats afin de mettre en place ce « tarif jeunesse ».

Le CjM recommande l'ajout d'un nouvel engagement dans lequel :

- la Ville s'engage à convenir d'une entente de partenariat avec les lieux culturels qui mettront l'accent sur les jeunes – et non pas exclusivement avec les musées.

FAIRE DE L'INNOVATION, DU RISQUE ARTISTIQUE ET DES JEUNES UNE PRIORITÉ DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Le CjM recommande que la Ville :

- inscrive dans les orientations du Conseil des arts de Montréal la nécessité de soutenir financièrement la jeunesse artistique et l'émergence dans toutes les disciplines;
- s'assure que les jeunes soient mieux représentés au Conseil des arts de Montréal et ce, dans les différents paliers de l'organisation;
- s'engage à ce que son Conseil des arts crée un programme de soutien destiné aux jeunes.

RECONNAÎTRE L'INNOVATION ET FAIRE UN « STATEMENT » CLAIR

Le CjM recommande que :

- la politique de développement culturel reconnaisse l'importance et l'effervescence des milieux underground montréalais en leur donnant une place de premier choix dans la politique même;
- le point 3.6 intitulé « L'innovation, la relève et l'émergence » devienne le point 3.2, soit le deuxième point de la section « La culture et ceux qui la font ».

RENDRE L'ÎLOT BALMORAL AUX ARTISTES

Le CjM recommande que la Ville :

- s'engage à initier les partenariats nécessaires afin de gérer l'Îlot Balmoral et à le transformer en ateliers et en résidences d'artistes québécois et internationaux.

RÉSERVER DES SIÈGES POUR LES JEUNES AU SEIN DU PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES

Le CjM recommande que la Ville :

- veille à ce que trois postes réservés aux jeunes soient créés au sein du Partenariat du Quartier des spectacles pour un membre du Conseil jeunesse de Montréal, un étudiant ou un représentant des Associations étudiantes de l'UQAM ainsi qu'un jeune artiste.

SOUTENIR LES ARTISANS D'ARRIÈRE-SCÈNE

Le CjM recommande que la Ville:

- s'assure que soit offerte sur son territoire une formation continue pour les artisans d'arrière-scène de tout acabit;
- offre une variété de magazines et d'ouvrages spécialisés pour les professionnels du spectacle dans ses bibliothèques;
- accorde une place particulière aux jeunes dans les emplois que cette nouvelle politique culturelle pourrait créer, notamment au sein des bibliothèques et du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville.